Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 92 (1956)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XCIIe ANNÉE - No 28 28 juillet 1956

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Vacances. — L'esprit international.* — **Vaud:** *Assemblée générale de la S.P.V. 29 janvier 1956. — Aux assurés de la collectivité SVSM. — Exposition d'art ancien du Japon et de la Chine.* — **Genève:** *U.I.G.: Rapport de la présidente pour l'exercice 1955. — U.A.E.E.: Rapport présidentiel, exercice 1955-1956.* — **Neuchâtel:** *Trisannuelle: 19 novembre 1955, rapport du président. — Bienvenue. — Déception pour ceux qui ignorent la loi. — 27e congrès de la société pèdagogique jurassienne. — Une rare aubaine pour l'école jurassienne. — Cours de perfectionnement destiné aux maîtes et maîtresses de gymnastique à Macolin, les 23 et 24 juin 1956.*

Partie corporative

VACANCES...

Une erreur s'est glissée dans l'annonce des dates de parution pendant les vacances ; ces dates sont les suivantes :

No 29, le 11 août (Educateur) ;
No 30, le 25 août (Educateur) ;
No 31, le 8 septembre (Educateur et Bulletin).

G. W.

L'ESPRIT INTERNATIONAL

par A. M. Gossart, président du Comité d'Entente
(Extrait de l'éditorial du Bulletin du Comité d'Entente)

Comment ne seraient-ils point mélancoliques ?
Tout ce qu'ils aiment est dangereusement menacé.
Péguy.

Il est deux états d'esprit dont doivent se garder également ceux qui se sont voués à la défense de la paix par l'éducation : le pessimisme et l'optimisme. Le premier les conduit fatalement au scepticisme, à l'indifférence, à l'abandon, et brise en eux les ressorts de l'action. Le second les expose à des déceptions parfois cruelles, à des critiques et à des railleries qui diminuent leur influence et déconsidèrent leur œuvre.

Ce double danger est particulièrement évident quand il s'agit du jugement à porter sur les grandes organisations internationales, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées. Ce sont œuvres humaines, donc fragiles et muables, sujettes aux passions et sensibles aux intérêts. Mais toutes les critiques qu'on leur adresse ne peuvent prévaloir contre un principe auquel la raison ne peut refuser son assentiment. On ne pourra établir la paix entre les peuples sans proclamer d'abord l'unité de la société humaine et sans donner à cette unité un support politique où les différents groupes humains confronteront leurs besoins matériels et moraux. On ne peut établir une paix partielle sans une conférence où se rencontrent les groupes intéressés ; on ne pourra établir une paix univer-

selle sans une conférence permanente où tous les groupes humains soient représentés. Dans ces rencontres il y a des hauts et des bas. Les délégués des gouvernements ne sont que des hommes en qui les intérêts particuliers combattent constamment l'intérêt général. Si celui-ci subit parfois des éclipses, si ceux-là prennent parfois le dessus, si la politique, au sens le plus bas, qui est exploitation des divisions, prend trop souvent le pas sur la politique généreuse qui est rassemblement de toutes les bonnes volontés pour le bien-être de tous, il serait lâche de ne pas s'en irriter, il serait sot de s'en étonner. L'essentiel est de garder toujours l'esprit lucide et de ne jamais perdre de vue le but le plus haut qui est la paix universelle.

Le rôle des enseignants dans cette bagarre est de sauvegarder l'esprit international, qui n'est autre chose que l'esprit d'unité. Leur tâche propre est de cultiver en eux cet esprit international et d'en imprégner les jeunes générations. Et s'ils constatent à certains moments, quand ils examinent les fluctuations de la politique mondiale, un déclin de cet esprit international, leur devoir est de tenir bon, conscients de la force qu'ils tiennent de leur désintéressement, de leur action sur la jeunesse, de leur vocation de bâtisseurs d'un avenir meilleur pour cette jeunesse, et par elle. Ils se moquent bien des combinaisons et des perfidies qui se trament dans le secret des chancelleries et qui éclatent au grand jour des assises internationales. Leur champ d'action c'est l'opinion publique, leur force ce sont les aspirations des peuples. « Les réactions du peuple sont saines, dit Pascal, il veut la justice. » Les destinées de la paix sont liées à celles de la démocratie. L'esprit international ne peut vivre que dans un climat de liberté.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

29 janvier 1956

Le dimanche 29 janvier 1956, le Casino municipal de Montbenon accueille, comme chaque année, la Société pédagogique vaudoise, dont les assises dureront tout l'après-midi.

Le dessert étant offert avant la « substantifique moelle », les membres du corps enseignant se délectent du concert que leur donne avec entrain et brio le Petit Chœur du Collège de Montreux, sous la direction de Robert Mermoud. Leurs applaudissements enthousiastes traduisent leur plaisir et leur commune envie de prolonger ce régal.

Monsieur André Rochat, président de l'Assemblée, adresse de chaleureux remerciements aux jeunes chanteurs et à leur chef.

Puis il déclare ouverte l'assemblée générale S.P.V. et souhaite à tous une cordiale bienvenue.

« Il est réconfortant, dit-il, pour vos représentants, de constater qu'en ces temps de recherches nucléaires et de vitesses supersoniques, vous êtes de plus en plus nombreux à trouver chaque année une journée à réserver à notre Association. Votre présence prouve une fois encore combien vous êtes attachés à notre belle profession et montre d'une

part le vif intérêt que vous témoignez à notre Société pédagogique vaudoise, d'autre part que pour le corps enseignant, la devise bien connue « L'union fait la force » n'est pas un vain mot.»

Le président salue ensuite la présence de nombreuses personnalités : M. le Conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des cultes, M. le Conseiller d'Etat Alfred Oulevay, chef du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, M. le chef de service Adrien Martin, M. le député Schumacher, M. Décorvet, chef de l'Office du personnel, M. Dupuis, secrétaire du dit office, M. Georges Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole Normale et membre d'honneur de la S.P.V., M. Jean Zeissig, directeur de l'Ecole Normale, M. Georges Jaccottet, directeur des Ecoles de Lausanne, M. Gachet, président du Conseil synodal, M. Freymond, président de la Fédération, M. Gardiol, président de la S. E. V. M., Mlle Seylaz, sa secrétaire, M. Neuenschwander, président de la S P. R., MM. Pierrehumbert et Pulfer, membres du Comité S. P. R., M. Willemin, rédacteur du bulletin corporatif, M. Chabloz, rédacteur de l'« Educateur », M. Fiorina, président des U. I. G. (messieurs), Mlle Marta, présidente des U. I. G. (dames), Mme Meyer de Stadelhofen, présidente U.A.E.E., M. Hügli, président S.P.N., M. Dr Guéniat, dir. E.N. et président S.P.J., M. Joly, secrétaire S.P.J.

Il salue également la présence des délégués des différentes sections de la société pédagogique vaudoise et enfin, de MM. les représentants de la presse, toujours objectifs dans leurs comptes rendus.

Il excuse quelques absents, notamment M. le Conseiller d'Etat Sollberger, chef du Département des Finances, et Me Margot, secrétaire général de la Fédération.

Il invite ensuite l'Assemblée à se lever pour honorer la mémoire des collègues décédés durant l'année écoulée.

Il adresse ses félicitations aux nombreux collègues qui montent actuellement sur la scène politique de notre canton et dont le désir est de mieux servir leurs concitoyens, l'école vaudoise, et par là, le corps enseignant tout entier.

Il donne alors la parole à M. le Conseiller d'Etat Oguey, chef du Département de l'Instruction publique et des cultes.

M. Oguey : « Je remercie celles et ceux d'entre vous qui apportent à la cause de l'école une si persévérante et si précieuse collaboration, que ce soit dans les organes de la S.P.V. ou de la S.P.R., ou encore au sein des nombreuses et diverses commissions.

La Commission consultative pédagogique, créée l'année dernière, nous a prouvé dès son premier âge, son utilité et son intérêt. Une sous-commission a été chargée d'examiner les différentes enquêtes sur l'opinion publique vis-à-vis de l'école primaire (enquêtes de Genève et de Montreux) et cherche le moyen de compléter les résultats déjà obtenus. »

Puis M. le Conseiller d'Etat remercie Pierre Vuillemin, président S.P.V. sortant de charge, pour le travail considérable qu'il a accompli et pour l'esprit qu'il a mis dans ses relations avec le chef du Département.

Il dit aussi sa satisfaction devant la décision prise par les autorités vaudoises et acceptée par le peuple, concernant la réadaptation de nos

salaires, décision qui montre que la profession de ceux qui enseignent est honorée comme elle le mérite. Cet élément moral est supérieur au succès matériel acquis l'année dernière.

M. le Conseiller d'Etat termine en disant l'intérêt qu'il trouve toujours dans nos assemblées, le plaisir artistique que lui ont procuré les petits chanteurs du Collège de Montreux, et en formulant des vœux pour tous ceux qui enseignent et pour la prospérité de la Société pédagogique vaudoise.

Le président de l'Assemblée remercie M. le Conseiller d'Etat pour son message, pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard du corps enseignant et de notre association en particulier, et pour son appui lors de la réadaptation des salaires des fonctionnaires vaudois.

Il passe à **l'ordre du jour de l'Assemblée générale, adopté sans discussion.**

I. Procès-verbal de l'Assemblée du 30 janvier 1955 :

Le procès-verbal a paru dans l'Educateur du 30 juillet 55. **Il est admis sans observation.**

II. Rapport des vérificateurs des comptes :

Ce rapport a paru dans l'Educateur du 21 janvier 56. Les comptes bouclent par un déficit de 840 fr. 33.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

III. Budget et cotisation :

Le trésorier, M. Benjamin Jotterand, présente un budget prévoyant 51 340 fr. aux recettes et 51 334 fr. aux dépenses ; boni présumé : 6 fr. La cotisation reste fixée à 31 fr.

Aucune discussion. Ce budget est accepté par la totalité des membres de l'Assemblée.

IV. Rapport du Comité central : (publié dans l'Educateur du 7 janvier 56).

Sa lecture n'est pas demandée.

M. P. Vuillemin, président de la S.P.V., prend la parole. Il remercie les quelque mille collègues qui ont répondu à l'appel du caissier et versé le supplément de 5 francs qui leur avait été demandé. Il précise, pour ceux qui sont mal informés, que ces 5 fr. ne sont pas une manière détournée d'augmenter la cotisation, mais qu'ils sont destinés à la création d'un fonds de lutte décidé par la Fédération avec l'appui de toutes les associations. Ces 5 fr. sont dus par chacun de nous ; ils sont à verser une seule fois et n'entrent pas dans la caisse S. P. V. qui se charge seulement de les collecter et d'en verser la somme totale à la Fédération. M. Vuillemin engage les retardataires à s'acquitter de ce petit versement.

Puis il répond à quelques questions posées au C. C., qui ne figurent pas dans son rapport :

1. **Les instituteurs peuvent-ils obtenir à l'Université la licence ès sciences pédagogiques ?**

La chose est possible moyennant un préalable pour l'entrée en faculté. Mais il ne sera pas possible d'accorder directement au titulaire de cette licence un poste dans l'enseignement secondaire.

2. **Les maîtresses de classes enfantines peuvent-elles obtenir le brevet pour les classes de développement ?**

La réponse, émanant du chef de service de l'enseignement secondaire, est **non :** le règlement de l'Ecole Normale, art. 10, précise que la section développement est destinée exclusivement aux titulaires du brevet d'enseignement primaire.

3. En réponse à la proposition faite par A. Chevalley et adpotée par l'Assemblée générale de l'année dernière, au sujet de l'emploi de la bombe atomique et des engins nucléaires, M. Vuillemin donne lecture d'une lettre du Département politique fédéral.

Le président de l'Assemblée ouvre la discussion au sujet du rapport du C. C.

DISCUSSION

M. Baudraz : souligne le bon travail accompli par la Fédération et accepté par le Grand Conseil lors de l'adaptation du statut de 1948. Mais il déplore la décision incompréhensible de certaines communes qui en ont profité pour diminuer ou même supprimer les allocations dites de résidence. Il cite une commune voisine de Lausanne où instituteurs et institutrices toucheront brut de 700 à 1100 fr. de moins en 1956 qu'en 1955, ce qui, pratiquement, ramène à 200 fr. et 300 fr. l'amélioration votée l'an dernier par le Grand Conseil. Il espère que le C. C. fera étudier ce problème des allocations de résidence.

Le président répond que le C. C. continuera la lutte.

M. Gfeller : propose une réadaptation des indemnités versées au Comité central, avec effet rétroactif au 1er janvier 1955.

Cette proposition est acceptée et chaleureusement applaudie.

M. Petit : exprime la gratitude que nous éprouvons tous à l'égard du C. C. pour tout le travail qu'il accomplit.

Il relève que notre activité à tous devrait être revue et que des relations plus étroites devraient nous unir avec les autorités scolaires en ce qui concerne la conduite des affaires de l'école. Il regrette que la Commission consultative pédagogique qui doit permettre au corps enseignant de s'exprimer sur l'état de l'école et sur notre profession, n'ait été réunie qu'une seule fois durant l'année écoulée. Malgré l'activité et les efforts des diverses commissions groupant des collègues dévoués, il semble qu'on perde un peu son temps en travaillant de façon séparée. L'école d'aujourd'hui reste un peu figée ; notre enseignement est trop abstrait.

M. Petit nous invite à y remédier en examinant si le Plan d'étude correspond à ce que doit être l'école d'aujourd'hui, en le mettant en discussion entre nous de façon très sérieuse de façon à arriver au Département avec un Plan d'étude longuement réfléchi prouvant que le corps enseignant a mûri les problèmes pédagogiques. Nous devons apporter au Département la quintessence de notre expérience collective. Après la revalorisation des traitements qui a satisfait la plupart d'entre nous, nous devons tendre tous nos efforts à améliorer toujours plus la part que nous devons avoir dans la conduite de l'école vaudoise.

Le président remercie le collègue Petit et la discussion est close.
Le rapport du Comité central est unanimement approuvé.

V. **Modification de l'article 16 des statuts S.P.V.** (motion Beauverd).

Lors de l'assemblée générale de 1955, le collègue Beauverd de Lausanne a présenté la motion suivante : qu'un jour entier par année soit consacré à notre société — un samedi semblerait particulièrement indiqué. Ce congrès S. P. V. s'occuperait en matinée des affaires administratives et financières, soit l'assemblée générale actuelle, alors que l'après-midi serait réservé à une question d'ordre professionnel, touchant de plus près les enfants et l'école.

M. Delacrétaz, de Morges : présente le rapport de la commission qui a étudié la motion Beauverd. Il propose l'adoption dans les statuts d'un nouveau chapitre intitulé **Congrès annuel S. P. V.,** ayant la teneur suivante : « Le Comité central convoque la S. P. V. en congrès annuel d'une journée et en fixe la date et le lieu. Une partie de cette journée est consacrée à l'exposé d'un problème culturel ou éducatif, l'autre, à l'assemblée générale de la S. P. V. et à l'assemblée générale de la Caisse de secours ».

A l'unanimité moins quatorze voix, ce nouveau chapitre des statuts est adopté par l'Assemblée.

VI. **Propositions des sections :** aucune.

VII. **Propositions individuelles :**

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Bureau.

Le collègue **Regamey,** des Monts de Pully, donne connaissance d'une lettre qu'il a adressée au Département au sujet des rapports à fournir sur les stagiaires.

VIII. **Election statutaire du Bureau de l'assemblée :**

Le bureau actuel est confirmé dans ses fonctions pour une année.

IX. **Election d'un membre du Comité central :**

En remplacement de Pierre Vuillemin qui achève aujourd'hui sa 4e année comme membre du C. C., notre collègue Robert Pasche, présenté par la section de Lausanne, est élu tacitement.

Le président de l'Assemblée prend ensuite la parole : Le rapport du Comité central disait en particulier : « 1955 restera l'année de la réadaptation de nos traitements. Merci à MM. les conseillers d'Etat, à MM. Freymond, Schumacher et au Grand Conseil. » Ces remerciements seraient bien incomplets si nous n'y ajoutions ceux que nous devons en premier lieu à notre Comité central dont les tâches sont nombreuses et épuisantes.

Puis il relève le dévouement et les compétences de notre collègue Pierre Vuillemin qui, entré au Comité central il y a 4 ans, présida notre société ces deux dernières années et remet aujourd'hui sa charge. Il le

félicite pour sa clairvoyante et intense activité et l'assure de notre profonde reconnaissance.

A cet éloge s'ajoute celui d'Ernest Barraud, membre du C. C., qui souligne les qualités de Pierre Vuillemin, son infatigable activité et son dévouement.

Des applaudissements de l'assemblée disent clairement à notre Président sortant l'estime, la gratitude et l'amitié de tous ses collègues.

Le président A. Rochat lève alors l'assemblée et signale une exposition organisée dans le hall du Casino par la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Assemblée levée à 16 h. 40.

AUX ASSURÉS DE LA COLLECTIVITÉ SVSM

(assurance-maladie)

Du 1er au 27 août, le soussigné est absent de Lausanne. Pendant ce laps de temps, il sera impossible de l'atteindre par téléphone. Les assurés de la collectivité sont priés de faire leurs demandes de feuilles-maladie par lettre. Une fois par semaine, le courrier sera entièrement liquidé. Merci. Et bonnes vacances à tous.

Fernand PETIT

EXPOSITION D'ART ANCIEN DU JAPON ET DE LA CHINE

sous le haut patronage de M. le Conseiller fédéral Philippe Etter et de S. E. M. Tôru Haguiwara, Ambassadeur du Japon en Suisse

Dans la charmante ville de Morges, se trouve le *Musée Alexis Forel.* Dans ce cadre seront présentées, du *28 juillet au 30 septembre,* des collections privées du plus haut intérêt, d'objets d'art ancien du Japon, de la Chine et de la Corée : bronzes antiques, sculptures de bois doré et de pierre, porcelaines et céramiques, brocarts, estampes, et notamment un ensemble parmi les plus importants en Europe d'Inro du XVIe au XIXe siècle. Plus de 500 de ces charmantes petites boîtes à médecine, principalement en laque, témoigneront du raffinement des laqueurs et des incrusteurs les plus réputés. Les netsuké qui les accompagnent sont des petits chefs-d'œuvre d'ivoire, de bois, de laque et de métal.

Prix d'entrée : adultes : Fr. 2.50 ; membres du musée Alexis Forel et de l'ASPS : Fr. 1.80 ; enfants et groupes à partir de 12 personnes : Fr. 1.20 par personne ; écoles publiques : Fr. 0.60 par personne.

L'exposition est ouverte chaque jour du 28 juillet au 30 septembre, de 10 h. à midi et de 14 h. à 18 h. 30, jeudi de 20 h. à 22 h. 30, et les autres soirs sur demande pour groupes à partir de 40 personnes.

GENÈVE

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
pour l'exercice 1955

C'est avec une grande joie que nous nous retrouvons tous chaque année. Aujourd'hui en plus, ce sentiment de joie est encore tout mêlé de satisfaction et de reconnaissance. Satisfaction pour les avantages matériels obtenus au cours de l'exercice écoulé. Reconnaissance pour les messages d'amitié et d'encouragement qui nous sont parvenus.

Voyons maintenant comment se porte notre grande Union.

1. **Effectif :** L'Union des institutrices compte à ce jour 218 membres actifs et 109 membres honoraires.

Au cours de cette année, nous avons reçu 15 nouveaux membres, qui sont : Mmes Béguin, Haueter-Lemann, Goldfarb, Courtine, Bois ; Mlles Dunant, Guillot, Meynent, Leclerc, Gavard, Girardet, Latina, Senglet, Stucki, Delrieu.

Tandis que 10 institutrices démissionnaires de l'enseigement deviennent membres honoraires. Ce sont : Mmes Huguenin, Hutin, Moret-Riess, Zwicky ; Mlles Chenevard, Foex, Lachenal, Seidel, Walter.

Pour les unes et pour les autres, nous formons des vœux bien sincères de bonheur. Que nos nouvelles collègues se créent de beaux souvenirs au milieu de leurs petits élèves, que nos chères aînées se reposent et jouissent longtemps d'une retraite bien méritée, en égrenant leurs vieux souvenirs.

En outre, nous avons enregistré deux démissions : Mme Bolli-Frey et Mlle Pellaton, et nous nous sommes vues dans l'obligation de radier un de nos membres qui depuis de nombreuses années se refusait à payer les amendes statutaires.

2. **Activité :** Votre comité s'est réuni 21 fois durant cette année. Ce nombre exceptionnel de séances s'explique par l'importance de la lutte que nous avons dû soutenir pour la revalorisation, mais c'est toujours avec un immense plaisir que nous nous retrouvons en comité. Et, le téléphone nous a reliées très souvent.

Le 9 mars, les correspondantes de bâtiments et nos déléguées se sont retrouvées pour le goûter autour d'une table bien garnie, elles nous ont renseignées sur l'activité des diverses associations où elles nous représentent. C'est avec un grand intérêt que nous écoutons cet échange d'observations et ces divers rapports.

Durant ce dernier exercice nous avons tenu 4 assemblées :

Le 25 mai, M. le directeur de la maison de Pinchat et Mme Brugger sont venus nous présenter un grand film en couleurs que M. Lechner, secrétaire de l'Hospice général nous commenta.

Le 23 novembre, c'était une séance administrative réservée à la revalorisation et aux différents projets du Cartel.

Le 7 décembre, vous accouriez nombreuses écouter la passionnante leçon que nous offrit M. Anderegg, professeur de dessin à Schaffhouse. La richesse de sa documentation, le nombre de techniques originales nous avaient tout autant convaincues que sa simplicité et son enthousiasme ardent et réaliste.

Enfin, le 25 janvier, nous avions le plaisir d'accueillir Mme Peney, notre inspectrice, qui nous parla de cette « petite crise » de la couture et des moyens d'y remédier.

Mais retournons en arrière. Voici qu'un frais matin du mois d'avril, les jeunes feuillages du Jura, virent passer « Caprice » tout plein de rires et de babils. « Caprice » — c'était le nom de notre autocar — emmenait une trentaine d'entre nous au Salon des Plastiques, en Oyonnax, la capitale européenne du plastique. Très aimablement guidées par deux amis d'Oyonnax, nous avons goûté à la fine cuisine du pays et nous avons visité deux usines, l'une artisanale, l'autre toute mécanique. Chacune se félicita de sa journée et se souviendra encore longtemps de ce retour, par la Faucille, quand le soleil couchant faisait blondes les pentes rases du Jura.

3. **Relations avec le Département de l'instruction publique :** A huit reprises, votre présidente et un autre membre du comité se sont rendues aux séances de délégations. Tantôt présidées par M. Borel, chef du Département, tantôt par M. Jotterand, directeur de l'Enseignement primaire. Ces séances s'avèrent toujours plus utiles.

Voici quelques-uns des sujets discutés cette année :

— La revalorisation financière du corps enseignant. A ce propos, nous pouvons dire aux maîtresses chargées d'un enseignement spécial, que la leur est à l'étude actuellement, et que ce problème sera résolu avec effet rétroactif.
— L'assurance accident obligatoire pour les élèves.
— Le nouveau plan pour l'enseignement de l'écriture.
— La préparation des prix pour les cérémonies des promotions.
— La situation générale de l'enseignement primaire à la fin de 1955.
— Le statut des suppléants.
— Le problème de la responsabilité financière de l'instituteur vis-à-vis de l'assurance scolaire.
— Les prochaines discussions porteront sur la revalorisation morale de la fonction enseignante, corollaire logique de la revalorisation financière.

Nous vous avions déjà longuement entretenues lors de notre assemblée administrative du 23 novembre de l'amélioration de nos traitements. Je n'y veux point revenir si ce n'est pour adresser publiquement un merci très vibrant à tous ceux qui, par leur influence, ont œuvré avec tous les moyens dont ils disposaient pour que triomphât le principe qui est le nôtre et que nous défendrons toujours avec énergie.

4. **Commissions.** Votre comité a créé une nouvelle commission, présidée par Mme Mermilliod, et chargée d'étudier le règlement des courses scolaires qui, selon nous, ne correspond plus aux conditions actuelles.

Le premier travail fut de rédiger le questionnaire que vous avez toutes reçu. Une autre commission vient de voir le jour. Le comité de l'Union a demandé à un de ses anciens membres, notre toujours active Mlle Foëx, de la présider. Et nous l'appelons déjà « la commission des perles ».

En effet ; pour fêter le cinquantenaire de l'U. I. G., nous vous avons proposé d'envoyer à Mlle Foëx, tous les bons mots, les cocasseries et les manifestations d'humour involontaire que vous entendrez ou que vous avez déjà recueillis dans vos classes afin de pouvoir éditer une plaquette souvenir que chacune se fera un plaisir d'acquérir par la suite.

Tourmentez donc votre mémoire, faites une douce violence à votre plume et, sans souci de rédaction, envoyez encore les tout derniers trouvés.

Votre comité s'est aussi préoccupé de questions purement pédagogiques. Ainsi, pour répondre à de nombreux souhaits et pour remplacer le Groupe des Jeunes, il a instauré de nouveaux groupes de travail, l'un

qui existait déjà chez nos collègues Messieurs, s'occupe de la composition. L'autre, du programme de géographie de septième année. Comme ces deux disciplines donnent autant de mal aux instituteurs qu'aux institutrices, nous avons estimé qu'il serait profitable et sympathique, que les uns et les autres réunissent leurs efforts dans une entière collaboration.

Nous sommes certaines que ce projet rencontrera l'approbation de toutes et que nombreuses, vous participerez à nos deux nouveaux groupes de travail.

5. **Relations avec le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat :** Les demandes du Cartel des fonctionnaires, adressées au Conseil d'Etat, l'an dernier, visant l'adaptation des traitements des fonctionnaires à l'indice du coût de la vie et celle concernant les primes d'ancienneté ont heureusement abouti, comme vous avez pu le constater.

Le Cartel poursuit ses tractations avec le Conseil d'Etat au sujet des commissions du personnel, question que M. Perréard étudie avec beaucoup d'intérêt et de compréhension.

6. **Relations avec la S. P. R. et les sociétés romandes :** Nous avons des nouvelles régulières de la S. P. R., puisque le comité central est à Genève et que Mlle Renée Quartier en est la première vice-présidente.

Le dernier dimanche de janvier, je me suis rendue à l'assemblée générale de la Société Pédagogique Vaudoise, à Lausanne et ce matin, j'avais l'honneur de vous représenter à l'U. I. G. Messieurs.

Ce m'est un réel plaisir que de fraterniser avec nos collègues d'ici et d'ailleurs, de confronter nos problèmes et nos opinions.

7. **Entraide :** Le rapport de la trésorière vous renseignera sur notre action d'entraide. Les parrainages du Tuteur général, de Pro Infirmis, de la Croix-Rouge et du Village Pestalozzi, vos dons à l'Ouvroir de l'Union des Femmes au Foyer d'Accueil, au Foyer de l'Aubépine, au Home des Sourds, etc., ont soulagé bien des déshérités, et nous remercions les généreuses collègues qui, inlassablement, mois après mois, alimentent de leurs dons, notre fonds d'Entraide.

Un chaud merci à celles d'entre vous qui ont répondu à l'appel de M. Uldry et qui donnent des leçons particulières à certains de ses pupilles.

~

Ce n'est pas sans tristesse que le Comité doit se séparer de deux de ses membres : Mlle Cécile Benoît, qui pendant huit ans nous apporta avec tant de bonne grâce, des avis pleins de sagesse et de clairvoyance.

Et Mlle May Gindre qui se fit un devoir d'entrer au comité il y a deux ans ; elle en fut l'experte secrétaire et consacra ainsi ses rares heures de loisirs.

A ces deux collègues si dévouées, nous exprimons notre plus vive gratitude et nous nous faisons une joie de leur offrir un souvenir de notre affection.

Pour les remplacer, nous avons fait appel à deux collègues : Mlle Marie-Louise Vachoux et Mlle Renée Rosset, que nous présenterons à vos suffrages dans un moment.

Nous avons encore un autre devoir à remplir : remercier celle qui, tout au long de cette année, fut sur la brèche pour défendre nos intérêts menacés.

Chère Mlle Quartier, c'est grâce à votre esprit d'initiative, à votre

ténacité, à votre optimisme aussi, que nous avons pu mener à bien une lutte qui nous permit de conserver une situation acquise avec tant de peine par nos aînées.

Au nom de l'Union qui vous doit tant, je vous exprime nos sentiments d'affection et de profonde reconnaissance. Veuillez accepter un souvenir qui vous rappellera la victoire de l'infanterie... sans l'aide des chars d'assaut.

CONCLUSION

En terminant ce rapport, je désire remercier personnellement Mlle Renée Quartier qui m'a guidée dans cette tâche nouvelle et les membres du comité qui m'ont soutenue et encouragée.

Permettez-moi, Mesdames, de conclure en formulant un vœu : témoignez votre attachement à l'Union et à son comité en assistant plus fidèlement que par le passé aux séances que nous organisons pour vous.

Vous y trouverez toutes, comme nous, plaisir, intérêt et amitié.

J. Marta

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

RAPPORT PRÉSIDENTIEL
Exercice 1955-1956

Lors des deux dernières assemblées générales, j'ai terminé mon rapport de présidente en formulant un vœu pour l'avenir de l'Ecole enfantine. Cette fois-ci, pour changer, j'ai la joie de le commencer en exprimant ma satisfaction que ce vœu ait enfin été exaucé : car 1955 fut une grande année, qui vit aboutir les démarches entreprises par plusieurs comités successifs.

Que toutes celles et tous ceux qui nous ont aidées à atteindre ce but en soient sincèrement remerciés.

Et que les résultats que nous avons obtenus nous donnent un nouvel élan pour accomplir toujours plus joyeusement notre belle tâche d'éducatrices des petits.

Ceci dit, je passerai directement aux commentaires des événements qui marquèrent l'exercice 1955-1956.

Effectif. En mars dernier, notre effectif était de 80 membres. Trois collègues sont venues grossir nos rangs. Ce sont :

Mmes Simone Martin, Tarab et Mlle Marcuard,
à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue dans notre association.

Par contre, 3 collègues, Mmes Bois et Bujard et Mlle Leclerc ont passé dans l'enseignement primaire ; nous les félicitons de leur succès et espérons qu'elles trouveront à l'école primaire toute satisfaction.

Mmes Boccard et Jeanneret se sont retirées de l'enseignement, après une longue et fructueuse carrière. Puissent-elles jouir longtemps de leur retraite, heureuse et en bonne santé. Nous les considérons désormais comme membres honoraires ; elles continuent donc à faire partie de l'Amicale, sans avoir à supporter de charges financières.

Si nous tenons compte de tous ces changements, nous constatons que l'effectif de l'U. A. E. E. est ramené à 78 membres. Cela ne nous fait pas plaisir de le voir baisser. Certes, le nombre des maîtresses enfantines n'est pas élevé ; mais il faudrait au moins que toutes les maîtresses aient à cœur de soutenir, en y adhérant, l'association qui défend leurs intérêts. Je pense notamment aux jeunes collègues qui n'ont pas répondu à nos appels réitérés.

Vous qui êtes ici et qui savez le travail que nous venons de fournir pour le bien de toutes, si vous avez dans votre bâtiment des collègues qui ne font pas partie de l'Amicale, essayez de les convaincre. C'est un manque de solidarité que de ne pas adhérer à une association, tout en acceptant par ailleurs les avantages que celle-ci a obtenus pour ses membres.

Séances. Le comité a tenu dix séances. Ses préoccupations furent, principalement, la revalorisation et... le changement de présidente. Dans l'ordre du jour de presque toutes les séances, je retrouve en effet la mention : « Parler du problème d'une nouvelle présidente ». Impossible à trouver, cette future présidente ! Mais lorsque les événements m'obligèrent à démissionner subitement, une présidente surgit et le changement se fit sans heurt, à la satisfaction de chacune.

Le comité s'est occupé également d'organiser nos séances, sorties, etc., d'écrire de nombreuses lettres, de prendre position devant les projets du Cartel, la réorganisation du fonds de subsides ; il a étudié les différents points soulevés lors des séances de délégations.

Quant à l'Amicale, elle a donné à ses membres 7 occasions de se rencontrer, qui sont :

le 27 avril 1955, une séance récréative à la Madeleine, donnée en l'honneur des membres qui se retiraient du comité ;

le 25 mai, une séance commune avec l'U. I. G. Dames, au cours de laquelle le représentant de l'Hospice général nous présenta un film retraçant son activité. A cette occasion, fut distribuée la ristourne de 10 fr. par personne versée par la Mutuelle Vaudoise.

le 15 juin, c'était notre traditionnel souper « filets de perches » de fin d'année, à l'Auberge de Sécheron. Pour une fois, le temps nous favorisa et nous passâmes, en plein air, une agréable soirée qui avait déjà un petit air de vacances.

La reprise de notre activité, en automne, se manifesta

le 28 septembre, par une assemblée générale extraordinaire. Nous tenions à vous mettre au courant du projet de revalorisation élaboré par le D. I. P. De plus, un changement de présidente s'imposait et la candidature de Mme Meyer de Stadelhofen fut proposée et acceptée avec remerciements.

Le 6 octobre, par la pluie et le vent, nous frêtâmes un car pour nous rendre à Oyonnax, visiter les fabriques de plastique et l'école nationale spécialisée en cette matière. Journée intéressante, bien trop vite écoulée.

Le 16 novembre, une aigre bise retint beaucoup de nos collègues de venir écouter notre rédacteur M. Willemin, qui devait nous parler avec humour de son voyage en Russie. Son exposé intéressa vivement les courageuses qui bravèrent le froid, et le livre de lecture proposé à notre examen nous laissa rêveuses...

Enfin,

le 7 décembre, une fondue — aussi traditionnelle que les filets de perches — fut prétexte à fêter l'Escalade et la présidente sortante. Joyeuse soirée s'il en fût, animée comme toujours dans ces cas-là par la verve de Mlle Basset, les voix de Mlles Rodel et Compagnon, et le dynamisme de Mme Forestier.

Le groupe d'échange, cette année, a été pris en main par Mlles Vidoudez et Hurni. Je les remercie de la peine qu'elles se sont donnée pour apporter de nouvelles idées et les exécuter.

Les délégations ont été convoquées huit fois cette année. Cette grande activité fut provoquée principalement par la revalorisation. Plu-

sieurs séances, notamment pendant les vacances d'été, furent consacrées à l'étude des projets élaborés par les associations, puis par le Département.

D'autres réunions traitèrent des sujets suivants :

modification du règlement des études pédagogiques,
problème de l'écriture,
élaboration de manuels,
assurance-accident obligatoire pour les enfants,
école d'altitude de Boveau,
personnel suppléant,
assurance scolaire,
informations diverses.

Je me plais à relever l'excellent esprit qui règne lors de ces séances de délégations. Tout loisir nous est donné de nous exprimer et le D. I. P. étudie les moindres suggestions qui lui sont faites par les associations.

Relations avec les autres associations. Ces nombreuses séances de délégations nous ont permis de rencontrer souvent les représentants des autres associations genevoises. Les discussions de mise au point du projet de revalorisation nous ont fait constater que nous pouvions compter sur nos collègues primaires, dames et messieurs. Nous souhaitons que les relations de l'Amicale et des deux Unions se maintiennent dans cet esprit de franchise et de solidarité.

Autres cantons. Comme chaque année, la présidente a eu le plaisir de participer aux assemblées générales annuelles des associations des cantons romands. Nous y prenons toujours grand intérêt et remarquons, à l'écoute des difficultés rencontrées par nos collègues, que nous avons tout lieu de nous réjouir d'être Genevoises.

Société Pédagogique Romande. Comme vous le savez, les présidentes des deux associations féminines ont obtenu, l'an dernier, un poste au Comité central de la S. P. R. Lors de ma démission de la présidence de l'Amicale, la question de mon remplacement au comité S. P. R. s'est posée. Rien ne s'oppose, statutairement, à ce que j'y conserve un mandat ; toutefois, j'ai préféré y renoncer pour cette année et Mme Meyer de Stadelhofen a bien voulu accepter d'assumer mon remplacement et de fonctionner comme secrétaire jusqu'aux vacances.

Situation de l'école enfantine. Comme je vous le disais au début de ce rapport, 1955 a vu l'aboutissement de nos démarches pour l'amélioration de la situation de l'école enfantine. Les négocations ont été longues ; parfois nous avons cru que tout était perdu ; mais les résultats ont démontré qu'il valait la peine d'être patientes.

De vive voix lors de l'assemblée de septembre, par écrit dans l'« Educateur » et par une communication du D. I. P., vous avez été mises au courant des modifications apportées à notre situation. Pour ne pas allonger inutilement, je ne les répéterai pas, mais je vous prie de vous reporter au No 43, du 26 novembre 1955, de notre journal.

Vous avez touché maintenant votre nouveau traitement ; vous êtes donc à même de mesurer personnellement la valeur des résultats atteints. J'espère que vous en êtes satisfaites.

Je tiens à rappeler que la question « salaires » n'était pas la seule à nous préoccuper. Nous avons obtenu satisfaction également sur le plan pédagogique, la première année primaire étant de nouveau dévolue aux maîtresses enfantines. De plus, les stagiaires enfantines ont vu, elles aussi, leur situation améliorée.

Je suis tout particulièrement heureuse de voir réglée la question de la situation de l'Ecole enfantine. Je tiens à remercier M. A. Borel, pré-

sident du Département de l'instruction publique pour la grande objectivité avec laquelle il a examiné les différentes demandes de revalorisation qui lui étaient présentées ; M. R. Jotterand, directeur de l'enseignement primaire, qui a étudié tout particulièrement le problème de l'école enfantine et à qui nous devons d'en voir aujourd'hui la solution ; Mlle R. Quartier, présidente de l'U. I. G. Dames ; M. Et. Fiorina, président de l'U. I. G. MM. et leur comité, qui nous ont apporté leur appui moral.

Et j'aimerais glisser également ici le nom de Mlle Hermatschweiler qui, avant moi, s'est attaquée avec ténacité à ce problème. A l'heure du succès, nous ne devons pas l'oublier.

Mais notre satisfaction actuelle ne doit pas nous faire oublier non plus que nous avons encore une bataille à livrer : celle du concours unique. Certes, nous n'envisageons pas cette solution pour un très proche avenir ; elle ne peut cependant être perdue de vue, car nous sommes convaincues qu'elle serait un élément essentiel dans le recrutement du personnel enfantin. Il y aura sans doute bien des difficultés à vaincre pour en voir la réalisation ; ne désespérons pas, néanmoins, d'arriver un jour à ce résultat, puisque nous avons aujourd'hui atteint notre premier objectif.

Autre amélioration. Une autre amélioration pédagogique a été enregistrée en 1955 ; c'est la création, à l'école de la rue Ferdinand Hodler, d'une troisième classe d'adaptation. Les deux premières, ouvertes l'an dernier à Beaulieu et au boulevard Carl Vogt, ont donné des résultats concluants.

Etudes pédagogiques. Les articles 26 et 27 du règlement des études pédagogiques ont été modifiés. Ils prévoient qu'une année supplémentaire pourra être exigée des candidats dont l'activité, l'attitude ou le comportement appellent des réserves.

Six candidates enfantines ont réussi cette année le concours d'admission aux études pédagogiques. L'une d'entre elles a renoncé par la suite à poursuivre les études. En deuxième année, elles sont 9 et en troisième, huit. Cela fait un total de 22 personnes susceptibles, ces trois prochaines années, de remplacer les maîtresses qui prendront leur retraite, ou de permettre le licenciement de suppléants, dont la proportion, à l'école enfantine, atteint presque 50 %.

A ce sujet, j'aimerais ouvrir une parenthèse.

S'il est légitime de souhaiter que toutes nos classes soient tenues par des maîtresses brevetées, il ne faut pas moins se souvenir que les suppléantes nous ont permis de conserver des effectifs normaux. En effet, sans elles, le nombre de nos élèves oscillerait entre 50 et 60 ! Evitons donc de faire sentir à ces collègues surnuméraires une animosité qui n'est pas digne des pédagogues que nous sommes.

Eléments statistiques. Il vous intéressera sans doute de savoir que notre ordre d'enseignement comprenait, au 31 décembre 1955, 4730 enfants, nombre qui s'accroît sans cesse par l'arrivée d'élèves venant d'autres cantons ou de l'étranger. Ces enfants se répartissent ainsi :

400 en 1re année enfantine,
1948 en 2e année enfantine,
2382 en 1re année primaire.

Ce sont donc près de 500 enfants (soit 1 sur 5) qui arrivent en 1re année sans avoir reçu d'enseignement préalable. Ce fait incite le D. I. P. à recommander aux maîtresses de 2e année enfantine de ne pas outrepasser l'enseignement prévu pour ce degré afin que les « nouveaux » de 1re année n'aient pas à faire un effort disproportionné pour s'intégrer dans la volée.

Nouveau manuel de lecture. La commission du nouveau manuel de lecture a travaillé d'arrache-pied pour que nous puissions disposer du nouveau livre dès septembre prochain. Le manuscrit a été remis dans les délais voulus à l'Economat. Hélas, il s'avère maintenant que les nécessités techniques, illustration et impression, imposeront un délai supplémentaire et que ce ne sera qu'à la rentrée de 1957 que nous pourrons abandonner définitivement la Ronde des Mots. Patience donc encore un peu. Là aussi, le résultat nous dédommagera d'avoir dû attendre un an de plus !

Puisque c'est mon dernier rapport présidentiel, permettez-moi, en terminant, d'y ajouter quelques mots personnels.

Lorsque, en 1953, je me suis trouvée assez subitement chargée des destinées de l'Amicale, j'ai été passablement effrayée. J'étais des plus inexpérimentées dans ce domaine — et handicapée par une affreuse timidité, et je me demande encore ce qui a bien pu inciter le comité d'alors à me proposer comme présidente ! Placée en face de mes nouvelles obligations, j'ai fait de mon mieux pour me mettre vite au courant et surmonter ma gêne à parler en public. Ma première assemblée générale administrative et mon premier rapport ont vraiment été une dure épreuve. L'année d'après, cela allait déjà beaucoup mieux. Quant à celle-ci, je suppose que je n'aurais plus eu de crainte du tout, si j'avais dû affronter une troisième fois vos 80 regards et vos 160 oreilles !

Cette amélioration, qui représente une assez profonde transformation de mon caractère, c'est à vous que je la dois. C'est grâce à votre confiance, à votre compréhension, aux charges que vous m'avez données et aussi à l'amitié que j'ai rencontrée au sein du Comité, que j'ai pu surmonter ma timidité et découvrir de magnifiques possibilités de travail.

C'est pourquoi le dernier mot de ce rapport sera, dit du fond du cœur et à toutes : Merci !

F. Schnyder.

NEUCHATEL TRISANNUELLE : 19 NOVEMBRE 1955

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chapitre I. Rétrospective : 1952-1955

1. Ce qui a été acquis. — Réadaptation des traitements dès janvier 1952. Nous disons bien « réadaptation » et non revalorisation. La compensation accordée a apporté une amélioration passagère au moment où le nouveau traitement nous a été servi, alors que notre pouvoir d'achat augmentait subitement. Tôt après, nous devions constater que ce supplément était rapidement englobé dans les frais courants et qu'il n'apportait aucun élargissement à la vie modeste des membres du corps enseignant. Nos jeunes collègues mariés connaissent les mêmes difficultés financières que celles qui étaient nôtres il y a 15 ou 20 ans. Le Corps enseignant ayant charge de famille recherche les rémunérations accessoires, indispensables à l'équilibre du budget. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

2. Amélioration des retraites. — Nous sommes encore dans un régime transitoire ; celui-ci durera jusqu'en 1968, alors que les 20 cotisations à l'AVS auront été acquittées. Nous pensons que d'ici là, les prestations des deux caisses, retraite et AVS seront modifiées plus d'une fois. Le fait que les membres du Corps enseignant atteints par la limite d'âge acceptent un réengagement de une ou plusieurs années prouve que les rentes actuelles sont encore modestes, face au coût de la vie.

Est-ce à dire que notre travail de revendications fut vain ? Non. Si ce premier pas n'avait pas été fait, il faudrait le faire actuellement, alors que nous préparons le plan d'une nouvelle revalorisation. Nous sommes encore peu favorisés comparativement à nos collègues d'autres cantons. Un collègue genevois, marié, touche aujourd'hui un salaire brut de 1 500 fr. par mois ; un collègue lausannois gagne 16 000 fr. annuellement

Demander au peuple neuchâtelois une telle réadaptation d'un seul coup serait essuyer un échec certain : il faut y aller par étapes, avec ténacité et diplomatie.

3. Ecole normale. — A peine créée, il a fallu l'adapter aux circonstances du moment, utiliser la réserve qu'elle offrait en personnel enseignant avant la fin des études prévues par le programme. De ce fait, notre école normale n'a pas encore pu travailler selon le plan établi ; elle n'a pas encore passé le cap de la période d'essai ; il faudra attendre encore quelques années avant de tirer les conclusions quant à la valeur de l'enseignement qu'on y donne.

Groupes de travail. — Les nombreux collègues qui ont accepté la tâche absorbante de créer un nouveau matériel d'enseignement en calcul, français, géographie, sciences et allemand, prouvent que la profession recrute encore des personnes qui ont la vocation. Ces travaux ont été présentés à la « Conférence de l'enseignement » formés de M. le Chef du Dt, de MM. les Inspecteurs et Directeurs. Ils marquent tous une recherche intelligente dans l'application des méthodes modernes. Nous remercions très vivement ces collègues pour le magnifique travail anonyme ainsi accompli. L'intérêt qu'il suscite apporte, en plus des résultats pratiques d'ordre professionnel, une considération de la part des Autorités dont bénéficie l'ensemble du corps enseignant.

Appréciations scolaires. — L'enquête que nous avions faite à ce sujet n'a pas permis de déduire des conclusions nous autorisant à repenser le problème sous cet aspect. La diversité des opinions était telle qu'une modification de la réglementation établie en 1954 ne pouvait se justifier. C'est donc sous un autre angle que la question a été reprise par le comité central puis exposée devant les membres de la « Conférence de l'enseignement ». Nous avons remis en discussion la valeur de l'échelle des notes, celle des épreuves d'examens et de la mémorisation. Nos préoccupations étant également celles de nos Autorités, l'entretien dura plus de deux heures. Selon notre proposition, le Département reprendra ces questions au cours des conférences officielles ; il envisagera la préparation d'épreuves plus techniques, plus régulières dans les difficultés, autorisera une échelle d'appréciation établie après l'examen correspondant mieux à la difficulté de l'épreuve, pour les examens semestriels ou trimestriels tout au moins. Au cours de la conversation, nous avons appris que l'échelle des notes, dans de nombreuses classes de première année, se limitait à 6 = bien et 5 = mauvais. Dans les autres degrés, l'éventail d'appréciation ne comporte plus que les variantes de 3 à 6, de médiocre à bien.

Vacances. — Nous avons à plusieurs reprises marqué notre étonnement auprès du Dt, des Inspecteurs et Directeurs quant à l'application de la loi cantonale réglementant les vacances. Monsieur Clottu est juriste, ne l'oublions pas ; il estime donc avec raison, et il n'est pas seul de cet avis, qu'une loi cantonale n'est pas un texte qui peut donner lieu à des interprétations diverses, surtout si cette loi fixe des chiffres. Pour remédier à l'anarchie qui s'était fait jour en ce domaine particulier, il

proposera au Grand Conseil une modification de l'article concernant le régime des vacances. Une enquête auprès de douze cantons l'autorise à demander : 10 à 12 semaines pour les écoles primaires ; 12 semaines pour les écoles secondaires et gymnase inférieur ; 12 à 13 semaines pour le gymnase supérieur. En plus : 5 jours fériés légaux, 2 jours pour les conférences officielles, 1 pour l'assemblée de l'organisation professionnelle, 4 à 6 jours à disposition des commissions scolaires, pour manifestations particulières. Total = 86 jours.

Sont considérés jours d'école, les journées de sport organisées par l'autorité scolaire avec participation de tous les élèves et maîtres ; un camp de ski ne groupant qu'un effectif réduit au tableau des vacances. Un congé d'une demi-journée le mercredi ou le samedi compte pour une journée ; les autres jours pour une demi-journée. La quinzaine de printemps que certaines communes effaçaient du tableau de vacances comme n'étant ni vacances de fin d'année, ni vacances de début d'année, doivent entrer en compte dans l'exercice finissant.

Classes enfantines. — Suite à une motion du POP, le Grand Conseil a accepté pour étude, la création de classes pré-scolaires. Le Département nous a fait part du projet qu'il présentera. Il autorise les communes à ouvrir des classes dites « enfantines » et non pas « Jardins d'enfants » pour enfants de 5 à 6 ans. Les titulaires de ces classes devront posséder le brevet particulier à ce genre d'enseignement qu'on peut obtenir actuellement dans les cantons de Vaud et Genève, ou tout titre équivalent, ceci pour parer à la pénurie certaine de personnel enseignant. L'Etat prend à charge une partie du salaire seulement ; les frais de locaux, mobilier, matériel, restent à la charge des communes. L'effectif prévu par le département était de 25 à 35 élèves ; la commission de l'enseignement primaire a demandé un abaissement à 15 et 30. Les communes désirant ouvrir une telle classe sans avoir 15 élèves pourront le faire avec l'approbation du Département. Ces classes enfantines n'ont rien de commun avec les classes gardiennes qui existaient autrefois dans nos villes ; elles auront un programme défini, ou plutôt une limitation de programme pour garantir l'intérêt de la première année obligatoire. Elles seront gratuites pour favoriser l'entrée des enfants de tous milieux et facultatives ; elles ne suppriment pas les garderies qui restent du domaine de l'initiative privée. Pourquoi ne sont-elles pas également laissées à l'initiative privée ? Pour éviter de verser des subsides d'Etat à une école privée quelconque et ne pas tenter les expériences française et belge. La plupart des petites communes n'auront évidemment pas de classes enfantines, ce qui n'est pas malheureux. Nous estimons, en effet, que les enfants doivent rester auprès de leur mère quand les circonstances le permettent ; les classes enfantines sont une fâcheuse conséquence des conditions sociales actuelles qui attirent de nombreuses mères à la fabrique.

Congrès romand. — L'année 1954 restera dans les annales de la SPN celle du congrès à Neuchâtel, mettant fin, pour 12 ans, à la direction de la romande par notre société. Nous adressons notre gratitude à ceux de nos collègues qui ont accepté les responsabilités de cette direction et à tous ceux qui ont permis la réussite du congrès, dont les comptes laissent un léger solde à disposition du futur comité neuchâtelois qui organisera le congrès de 1970.

Chapitre 2 : Nos relations

a) **Avec le Département.** — Elles sont toujours agréables et de plus en plus fréquentes, grâce à la courtoisie de Monsieur Clottu dont

l'attitude à l'égard de notre organisation professionnelle témoigne d'un esprit compréhensif. Monsieur Clottu ne limite jamais le temps qu'il accorde à vos représentants ni son appui pour favoriser la coordination des diverses commissions officielles et notre organisation professionnelle.

b) **Avec le cartel cantonal VPOD.** — C'est par ce canal que toutes nos revendications sont préparées et suivies. Il est donc reconnu par les Autorités comme l'organe actif et documenté pour tout ce qui touche à nos conditions matérielles. C'est par lui que nos prochaines revendications vont être présentées au Conseil d'Etat. Cinq membres de la SPN font partie de l'assemblée des délégués du cartel et prennent une part active à ses travaux. Nos collègues Luc de Meuron et Robert Deppen apportent à cet organisme leur dynanisme, leur autorité, les avantages de leur position de Grands Conseillers et de personnes très informées. Nous tenons à leur dire ici notre très vive reconnaissance et souhaitons bénéficier longtemps encore de leur intelligente collaboration.

c) **Avec la Société pédagogique romande.** — Relations excellentes, quoique rares, la romande étant davantage un organisme de liaison entre nos sociétés cantonales et les groupements nationaux et internationaux. La division de la SPN a eu pour conséquence un contact plus étroit, au cours de cette année, entre vos représentants et les membres du Comité romand. Nous sommes assurés que nos collègues responsables de la SPR feront tout ce qui est possible pour conserver à la SPN sa qualité de représentante de l'ensemble du corps enseignant neuchâtelois au sein de l'association romande. Nous leur savons gré de leur impartialité et de leur patience à tout tenter pour ramener à la SPN les membres dissidents.

d) **Avec les autres sections romandes.** — Elles nous permettent, au cours des assemblées annuelles où nous sommes invités, de connaître les soucis, recherches pédagogiques et revendications de nos collègues genevois, vaudois et jurassiens. Elles nous donnent l'occasion, au cours du repas, d'exposer nos situations particulières et de les comparer. C'est le moyen d'information le plus sûr. Ajoutons encore que ces rencontres établissent des liens d'amitié réelle qui unissent les représentants de nos sociétés romandes au-delà de la durée du mandat. Aujourd'hui, plus qu'hier, une étroite collaboration entre sections cantonales est nécessaire et profitable à tous.

Chapitre 3 : Situation actuelle

A) **Sur le plan matériel.** — Nos traitements actuels sont inférieurs, en moyenne, de 20 % à ceux que touchent nos collègues vaudois, et de plus de 20 % aux traitements genevois. Les augmentations apportées par la loi de 1952 sont donc largement dépassées par celles obtenues par les collègues des cantons voisins et alémaniques. Ceci prouve que la nouvelle échelle de 1952 a permis une adaptation au coût de la vie de l'époque, mais aucune revalorisation.

Comme nous l'avons dit plus haut, le comité central et le cartel cantonal travaillent à une demande de revalorisation et de nouvelle adaptation depuis plusieurs mois déjà. Lors d'une première démarche auprès des Autorités, en juillet dernier, nous nous étions trouvés devant une opposition catégorique à toute revision. En automne, après les acceptations vaudoises et genevoises, l'attitude de notre Président du

Conseil d'Etat avait changé. On est d'accord, en haut lieu, sur le principe ; il reste à obtenir le consentement des Autorités pour une augmentation qui rapproche nos salaires de ceux de nos collègues d'autres cantons. La motion Luc de Meuron déposée à la session dernière du Grand Conseil avec demande d'urgence est le premier pas. Vous avez lu d'autre part, que M. Losey a demandé par la même voie, une allocation d'automne pour les fonctionnaires. A première vue, il semble que cette motion soit favorable ; pourtant elle est dangereuse par le fait qu'un 2 % sur 15 millions de salaires payés par l'Etat occasionne une dépense qui doit être ratifiée par votation populaire ; il nous paraît plus heureux d'insister sur un point seulement, plutôt que de demander 300 000 frs en décembre et quelques millions en mai.

Les divers points nous sont favorables :

1. Haute conjoncture, augmentation du revenu national.
2. Revalorisation réalisée ou en cours dans tous les secteurs des services publics.
3. Notre situation, plus défavorable qu'en 1950, comparativement à celle d'autres cantons.
4. Difficultés de recrutement d'un personnel qualifié et pénurie de membres du corps enseignant.
5. Exigences accrues pour l'obtention des brevets d'enseignement.
6. Insuffisance de l'indice officiel des prix de consommation pour déterminer les hausses réelles du coût de la vie.

Autant de raisons valables pour obtenir une sérieuse revision du problème.

B) **Situation actuelle de la SPN.** — Au début de l'année, 80 collègues ont quitté nos rangs pour fonder l'UPN ou Union pédagogique neuchâteloise. Cette diminution d'effectif est regrettable au point de vue affectif et représentatif. Il ne modifie pas notre efficacité au point de vue travail pédagogique et revendicatif. En effet, les groupes de travail n'ont pas été arrêtés par ces départs ; quant aux revendications de tous genres, elles ont toujours été étudiées et présentées par notre association syndicale. La SPN compte à ce jour 312 membres actifs dont 41 SPN non syndiqués, 271 SPN-VPOD, 23 membres remplaçants et retraités. En plus, 50 personnes ont qualité de membres auxiliaires et 7 collègues sont membres d'honneur. Si le recrutement du personnel était normal, une grande partie des membres auxiliaires seraient membres actifs.

Les membres dissidents sollicitent la reconnaissance de leur groupement par la Romande ; nous pensons que si cette reconnaissance était retirée ou refusée, la SPN retrouverait petit à petit son effectif premier. La situation actuelle rend surtout service à beaucoup de jeunes collègues qui profitent d'elle pour justifier leur manque de solidarité et n'entrer dans aucun groupement.

Nous ne pouvons comprendre le mécontentement de nos collègues dissidents ; en effet, la SPN n'a rien changé à son organisation ; l'assemblée annuelle, et l'assemblée des délégués ont été régulièrement convoquées ; les préoccupations du comité sont identiques à celles des comités qui existaient avant la création de la section VPOD ; celle-ci a renforcé la position de la SPN ; nous affirmons, sans réserve, qu'elle a gagné en force et en autorité, au cours de ce cycle de trois ans. Les collègues qui ont bénéficié des résultats de son travail devraient, nous

semble-t-il, marquer leur reconnaissance en reprenant leur place au sein de la SPN, ne pas diviser le Corps enseignant en gens de gauche et de droite, en Vpodistes et UPN, et ignorer la SPN alors que 369 collègues y restent attachés parmi lesquels 41 ne sont pas syndiqués, comme nous l'avons relevé plus haut.

Après l'abandon de la double affiliation obligatoire, après l'autorisation de créer un Fonds qui n'appartenait qu'à eux, il semblerait que le montant de la cotisation chicane les dissidents et qu'ils considèrent le supplément qu'ils ont accepté et voté comme punitif. Au cours de l'assemblée de Cernier, le Comité central a refusé de revenir sur cette question sans étude préalable, mais a accepté de la reconsidérer. En accord avec le comité de gérance du Fonds spécial, nous vous proposerons de ramener cette cotisation de 40 à 20 fr. Le nouveau comité du Fonds ne désire pas l'augmentation du capital, une participation aux frais de défense matérielle et une aide aux divers groupements de travail.

Concernant la SPN, il nous paraît utile de rappeler les avantages qu'elle offre à ses membres pour que vous puissiez les utiliser dans la propagande que vous ferez auprès des jeunes : la caisse d'entraide apporte à ceux qui ont épuisé les secours de la caisse maladie officielle, le complément financier leur permettant de se soigner jusqu'à complète guérison. Les cas de ce genre sont nombreux. Elle accorde une aide financière aux collègues qui seraient passagèrement dans la gêne.

A des conditions très avantageuses, nos membres sont assurés contre les accidents de tous genres et en responsabilité civile. Certaines sections organisent des voyages d'études dans le pays et des voyages à l'étranger pendant les vacances.

C) **Situation au sein de la profession.** — Du point de vue professionnel, notre situation ne s'améliore pas du fait de l'augmentation des effectifs, du manque de personnel enseignant et de locaux, du nombre d'élèves, petits et grands, qui trouvent le foyer vide en rentrant de l'école, de la responsabilité de plus en plus grande qu'on abandonne au corps enseignant. Tandis que nos générations ont vécu les restrictions des deux guerres, les dures années de crise économique, qu'elles ont été habituées à l'effort à l'école déjà, puis dans la vie d'adulte, elles sont en face d'enfants nés après 1940, qui n'ont connu que la haute conjoncture d'après guerre, qui vivent une belle vie, presque sans soucis, en classe, à la piscine, à la patinoire, sur les routes. Ne constatez-vous pas un affaiblissement progressif du pouvoir d'attention, une indisposition croissante à réfléchir, dans les classes qui ne comptent plus l'élite prise par l'école latine ?

La tâche du CE est sans aucun doute plus difficile, plus épuisante : elle mérite une rétribution qui lui permette de récupérer les forces dépensées à l'école et lui évite de chercher d'autres occupations rémunérées.

La profession reste encore mal protégée dans les domaines suivants :

Assurance en cas d'accidents professionnels, au cours des leçons de gymnastique, de sport ;

Assurance en responsabilité civile, dont la prime est à notre charge, alors que partout elle est à la charge de l'employeur.

Protection juridique : quelques jeunes collègues ont été renvoyés, voire incarcérés, sur de simples racontars d'élèves, sans que plainte fut déposée. Il nous faut trouver un moyen de protection qui nous

permette de ne pas être à la merci d'élèves à l'imagination faussée ; nous connaissons la valeur des témoignages d'élèves, pourtant ils sont pris en considération lorsqu'ils touchent les membres du Corps enseignant.

Conclusion et remarques personnelles

Chers collègues,

Vous m'avez confié la présidence de la SPN en 1949, à l'assemblée trisannuelle de Couvet. Ces six années ont été lourdes de responsabilités et ma tâche fut souvent délicate et difficile. Je me suis appliqué à rester calme devant une assemblée divisée et excitée, à ne pas réagir aux attaques personnelles qui tentaient d'ébranler la cohésion du comité, à maintenir l'union de tous au sein de la SPN, quoi que puissent en penser certains collègues dissidents. Je souhaite à mon successeur une législature plus calme à la tête d'une association plus paisible.

Je dépose aujourd'hui le mandat que vous m'avez confié, certain d'avoir agi au plus près de ma conscience dans l'intérêt de la SPN. D'aucuns m'ont accusé de partialité au cours des débats d'assemblée ; je reconnais être convaincu de l'utilité et de l'efficacité de l'action syndicale qui a fait ses preuves dans notre société comme elle les a faites dans les groupements patronaux et ouvriers. Seuls ceux qui ont la responsabilité d'une direction de groupement professionnel peuvent juger de l'importance qu'il y a, aujourd'hui, à organiser et s'associer dans les diverses communautés professionnelles. Si les deux législatures étaient à recommencer, je suis certain qu'on ferait ensemble les mêmes expériences, tenant compte de la situation dans laquelle était la Fédération groupant les fonctionnaires cantonaux en 1948. Les fonctionnaires et les gendarmes n'ont pas suivi notre voie et peuvent dire que cela va très bien ainsi : cela est possible si l'on accepte les bénéfices acquis par le travail d'autrui.

Permettez-moi une ultime recommandation : soyez actifs au sein de notre association ; assistez aux assemblées de section, entourez votre comité, intéressez-vous aux problèmes de la profession, soutenez sans cesse ceux qui ont charge de défendre vos intérêts, opposez-vous fermement à ceux qui vous disent que tout irait de même sans liaison professionnelle, sans organe de défense ; oubliez votre individualisme quand il s'agit des intérêts communs.

Vos représentants doivent être présents partout ; cette présence est agissante, nécessaire ; mais il faut qu'on sache que derrière vos représentants la totalité des membres réponde présent à l'appel : c'est le vœu que je formule au terme de mon mandat.

La Chaux-de-Fonds, le 15 novembre 1955.

W. Zwahlen

BIENVENUE

très cordiale à Mme Henriette Gabus-Grishaber et M. André Riva, nos nouveaux collègues de La Chaux-de-Fonds, à Mlle Idelette de Montmollin, institutrice à la Corbatière (Sagne), à Mme Noémi Escher-Epiney, institutrice, et à M. Francis Wolf, maître physique, tous deux à La Chaux-de-Fonds, entrés dans la S. P. N.-V. P. O. D. !

W. G.

DÉCEPTION POUR CEUX QUI IGNORENT LA LOI !

Nous savions tous que le 50 % de nos augmentations de salaire pour l'année 1956 serait retenu en faveur du Fonds de retraite. Mais, pour les assurés âgés de plus de 45 ans, la retenue s'aggrave d'un % progressif avec l'âge, ce dont nous avons pensé utile de renseigner les collègues intéressés. Voici la teneur de l'article en question :

(Loi concernant la caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel, du 24 mai 1954) :

Art. 23 : « L'assuré verse, par mensualités ou en une seule fois, une » cotisation égale au 50 % de toute augmentation du traitement assuré. » Lorsque l'assuré a plus de 45 ans révolus, sa cotisation est majorée d'un » montant égale au 3 % de l'augmentation du traitement assuré pour cha- » que année complète dépassant cet âge. »

« Les augmentations de traitement obtenues par un assuré âgé de » plus de 60 ans révolus ne sont pas assurées. »

W. G.

27e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE
du 7 au 8 juillet 1956

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ CENTRAL

L'activité du comité central se reflète dans les débats périodiques de notre activité ; ceux-ci ayant fait régulièrement l'objet d'un procès-verbal complet, publié in extenso dans l'« Ecole bernoise », et dû à la plume avisée du secrétaire central, M. Joly, nous pourrons être bref.

Séances. — Le total de nos séances, y compris celles du comité d'organisation du 27e congrès s'élève à 42.

Réimpression du rapport de 1952. — Un premier acte a consisté, grâce à l'appui de la Direction de l'Instruction publique, en la réimpression du rapport du congrès de 1952, ce qui nous a permis de remettre ce volume à toutes nos commissions scolaires et de faire connaître dans un large cercle de Suisse romande, l'évolution de la pédagogie jurassienne.

A côté d'une foule d'affaires de second ordre, nous nous sommes efforcés d'entretenir nos bons rapports avec la Société pédagogique romande et de répondre au mieux, grâce à la collaboration de plusieurs collègues, à ses enquêtes, questionnaires, etc.

Relevons ici la large contribution qu'ont apportée MM. Jeanprêtre et Joly, instituteurs, au rapport :

« Relations entre les autorités et le corps enseignant ». — Cependant, notre tâche primordiale a consisté à concrétiser l'une ou l'autre des thèses du congrès de 1952 par des réalisations pratiques.

Groupes de travail. — C'est ainsi que dès 1954, nous avons pu passer à la création de groupes d'études et de travail qui, en principe, doivent réunir chacun 3 participants, dont 1 responsable.

Ces groupes, au nombre de 5 actuellement, se répartissent les activités suivantes :

élaboration de croquis de géographie et d'histoire ;
élaboration de clichés à projection ;
fiches diverses, fichier documentaire ;
installation de classe ;
psychologie de l'enfant.

Leur activité a été nécessairement inégale. Il est juste de relever ici les mérites de :

MM. Joset, inspecteur, Guélat et Brahier, instituteurs, à qui nous devons la collection de nos 15 croquis d'histoire et de géographie, distribués déjà jusqu'à ce jour à raison de 24 000 exemplaires ;

de M. Droz, qui a fabriqué jusqu'à ce jour, quelque 700 boîtes diverses mises à disposition du corps enseignant ;

de MM. Vogel et Crelerot, auteurs de clichés à projection d'excellente qualité pédagogique ;

de **M. Cramatte,** de plus en plus versé dans le problème des installations de classe, des moyens d'enseignement, de la méthodogie de la projection fixe.

Liste des moyens d'enseignement, installations de classe. — Dès le début de notre activité, nous nous sommes intéressés à l'élaboration d'une nouvelle liste officielle pour les moyens d'enseignement et à celle d'un règlement officiel déterminant les installations d'une classe. En décembre 1953, nous avons adressé à ce propos une requête à la Direction de l'Instruction publique. Saisie de ces problèmes, la Commission des moyens d'enseignement est allée de l'avant. Aujourd'hui, la liste établie est déposée à la Direction de l'Instruction publique. Pour ce qui est des installations, nous avons eu la joie de voir se constituer **une commission spéciale** qui est en plein travail.

Sur notre demande, la commission des cours de perfectionnement a organisé pour le corps enseignant jurassien, un cours pratique sur l'emploi de la projection fixe.

Ecoles normales, séparation des études. — Le comité central s'est réjoui de voir aboutir le vœu exprimé par la thèse 9 de 1952, soit la séparation des études, à l'Ecole normale de Porrentruy, en une partie professionnelle, et une partie théorique. Cette heureuse réforme a été légalement entérinée par le règlement des Ecoles normales du 12 décembre 1953 ; elle sanctionne la structure traditionnelle de ces établissements qui conservent ainsi la responsabilité de la formation générale de leurs élèves, ce qui est dans la ligne des thèses et des décisions de Delémont.

Centre d'information. — Cependant, l'activité essentielle de notre comité central a été la mise sur pied d'un centre d'information, au sens de l'alinéa 2 de la thèse 9 de 1952. Aujourd'hui, un prototype d'une telle institution existe à l'**Ecole normale des instituteurs.** Chacun pourra se rendre compte aujourd'hui, intuitivement des élèves et « section » de ce « centre » en visitant l'exposition de l'Ecole normale. Toute cette question a été publiée en détail dans un « **Mémoire sur l'expérience d'un centre d'information pédagogique de la Société pédagogique jurassienne à l'Ecole normale des Instituteurs du Jura** », paru dans l'« Ecole bernoise » et dans l'« Educateur ». Comme il sera encore question plus tard de ce problème, nous nous contenterons pour le moment de l'avoir signalé.

Revision des statuts. — Une corporation du genre de la Société pédagogique jurassienne doit s'adapter constamment aux circonstances nouvelles, et ces mises au point périodiques n'ont de sens que si elles sont sanctionnées par les statuts.

C'est précisément la création de **groupes de travail** et celle des **centres d'information,** qui ont entraîné les revisions les plus importantes. Celles-ci ont déjà reçu l'approbation du Comité général et nous aurons l'honneur de vous les soumettre au cours de nos débats. Une heureuse conséquence de ces modifications réside dans un élargissement de notre

Comité central qui pourra ainsi accomplir avec plus d'efficacité, et une information plus élargie, sa mission de commission pédagogique jurassienne.

Legs de feu Th. Fleury. — L'épineuse question du legs de feu Thérèse Fleury a beaucoup préoccupé le Comité central, qui profite de l'occasion de notre assemblée générale pour exprimer encore un vibrant hommage de reconnaissance à la mémoire de cette généreuse collègue.

D'après le testament de Thérèse Fleury, l'Hospice est le propriétaire formel de l'immeuble qu'elle possédait à Delémont et de tout ce qu'il contient. Mais le legs est grevé d'une charge : l'obligation du propriétaire de mettre l'immeuble à la disposition de toutes les institutrices jurassiennes retraitées qui voudront y entrer ou, à défaut, d'autres vieilles dames.

C'est cette situation particulière qui a obligé le comité central à des tractations avec l'Administration de l'Hospice des vieillards. Cette institution s'est engagée de la manière la plus formelle par lettre du 28 mai 1956 à respecter les dispositions testamentaires de la défunte.

L'exécution des dernières volontés de notre défunte collègue paraît donc garantie dans l'immédiat ; ce qui n'exclut pas de préciser à l'avenir, les conditions sous lesquelles l'Hospice est tenu d'accepter des institutrices retraitées, et d'obtenir éventuellement une interprétation officielle du testament de notre collègue, levant toute équivoque possible à ce propos.

Résolution du 23. 6. 55. — De tout temps, la Société pédagogique jurassienne et ses organes directeur se sont intéressés au sort de nos établissements d'instruction supérieurs.

Pour ce qui est des établissements hébergés par la ville de Porrentruy et la mise à l'aise notamment des Ecoles normales et cantonales, « **le Gouvernement chercherait la solution dans la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ou dans un agrandissement à l'intention d'une des deux écoles** ».

Le Comité central et le Comité général de la Société pédagogique jurassienne ont cru bon de donner connaissance de leur point de vue à ce propos sous forme d'une résolution qui souhaite que la solution soit recherchée dans la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'Ecole normale des instituteurs. Celle-ci a été publiée dans l'« Ecole bernoise ».

Fonds jurassien pour la protection et le cinéma. — Le 12 novembre 1955, M. Joseph Monnerat et Mlle Marie-Thérèse Lovis, représentant la section de Delémont, M. René Lutz et M. Henri Baumgartner, représentant la section de Moutier ; MM. Francis Fridelance et Henri Prêtre, représentant le « Fonds pour la projection » remettaient au Comité central à l'intention de la Société pédagogique jurassienne, exclusivement au bénéfice du **centre d'information, groupe de la projection,** l'avoir de cette ancienne institution.

Ainsi aboutissaient par une marque tangible de confiance réciproque les tractations que nous avions engagées avec les gérants de cet ancien Fonds, et nous tenons à remercier ici publiquement nos collègues et les deux sections de Moutier et Delémont de leur geste encourageant.

Telles sont les grandes lignes de notre activité. Il me reste à exprimer à mes collègues du Comité central toute ma reconnaissance pour leur obligeance, leur dévouement à notre cause, leur esprit avenant, leur aide et leur appui si efficace. *Le président de la S. P. J. : Ed. Guéniat.*

UNE RARE AUBAINE POUR L'ÉCOLE JURASSIENNE

En séance commune se sont réunies à Bienne les commissions des cours de perfectionnement et des moyens d'enseignement. En présence des inspecteurs primaires Berberat et Joset — M. Pétermann s'était excusé — et Liechti, de l'enseignement secondaire, elles ont assisté à une brillante démonstration d'expériences de physique et de chimie. Elle était présentée par MM. Michel Ray, inspecteur scolaire à Lausanne, et Hermann Rochat, maître primaire supérieur à Chexbres.

Les appareils utilisés, dont plusieurs sont dus à l'ingéniosité de MM. Ray et Rochat, forment une collection admirablement comprise et qui tient dans une caisse. Celle-ci, présentée il y a un certain temps au pays de Vaud, a obtenu un succès éclatant, grâce à son prix très bas surtout. Plus de 500 de ces caisses ont été livrées aux écoles de là-bas.

Rénovateurs de l'enseignement des sciences en pays vaudois, MM. Ray et Rochat ont une technique à eux où l'enfant observe, constate, déduit et où le maître... se tait. Ce qui n'est pas toujours facile.

M. l'inspecteur Ray a complété la démonstration par un exposé sur les deux ouvrages dont il est l'auteur, « A la découverte des sciences ».

Les deux commissions ont été unanimes à s'assurer la collaboration de MM. Ray et Rochat pour un cours de perfectionnement à l'intention du corps enseignant du degré supérieur. Il aura lieu en automne prochain et les commissions scolaires y seront intéressées tant est grand le profit que retirera la jeunesse des expériences mises à sa portée par les deux éminents pédagogues vaudois.

COURS DE PERFECTIONNEMENT DESTINÉ AUX MAITRES ET MAITRESSES DE GYMNASTIQUE

à Macolin, les 23 et 24 juin 1956

Organisé par l'inspectorat cantonal de gymnastique, ce cours animé par 23 maîtres et maîtresses de sport, fut une belle réussite tant par le nombre record de participants que par le travail intense et... bien fait de tous les membres inscrits.

« Macolin », centre sportif d'éducation nationale, la « perle » sportive mise à la disposition de tous ceux qui ne négligent pas l'aspect physique de l'éducation de l'homme, offre aux sportifs la possibilité de se développer physiquement et intellectuellement. Cette possibilité fut offerte aux membres du corps enseignant jurassien, accouru des districts de Porrentruy (!), de Moutier et surtout de Bienne, grâce à la « paternelle » affection de l'inspecteur cantonal, M. Müllener et à la parfaite organisation du cours dirigé par M. Lucien Bachmann, de Bienne, aidé de MM. Raymond Beuchat et Francis Boder, porteurs du brevet fédéral de gymnastique. Ces derniers, durant deux jours consécutifs, surent parfaitement nous inculquer les règles officielles du volley, ainsi que celles du basketball. Sans aucun doute, grâce à leur brillant enseignement, chacun d'entre nous saura appliquer et respecter les nouvelles règles de jeu et amener les élèves à pratiquer un basket et un volley modernes et spectaculaires, en un mot un sport où les contacts diminuent sensiblement et où

l'adresse, la **vitesse** et **le coup d'œil** seront les qualités maîtresses. N'est-ce pas Ernest ?

Au nom de mes collègues, j'exprime aux deux moniteurs précités un remerciement tout spécial. Leurs démonstrations furent convaincantes. En tant que maîtres et maîtresses de sport, nous avons éprouvé de la joie à collaborer avec eux en vue de l'instruction toujours plus difficile des enfants qui nous sont confiés.

Toute vraie pédagogie ne peut être que fonction de l'union. C'est ce que M. Gérard Tschoumy a voulu souligner en apportant aux enseignants le salut de l'inspecteur cantonal et du comité de l'Association jurassienne de gymnastique dont il est le président émérite.

Nous garderons de ces deux journées sportives placées également sous le signe de la bonne humeur, entretenue par nos spirituels boute-entrain, Marcel Cattin et Ernest Monnier, respectivement instituteurs aux Bois et à Perrefitte, un **lumineux** souvenir.

Germain Montavon (maître secondaire, Moutier).

Funiculaire
Lugano-Monte San Salvatore
Panorama splendide - La plus belle promenade de la région - Tarif spècial pour écoles

Quelques buts de courses !

Le Chasseron - Les Rasses
Les Aiguilles de Baulmes - Le Suchet

en utilisant le parcours pittoresque du Chemin de fer électrique d'Yverdon à Ste-Croix.

Le nouveau télésiège Les Replans-Les Avattes conduit en 10 minutes à proximité du sommet du Chasseron.

VIE ACCIDENTS RESPONSABILITÉ MALADIE
LA SUISSE
LAUSANNE
fondée en 1858

GEORGES AMIGUET
Agent général pour le canton de Vaud
Rue Etraz 10, Lausanne, tél. 23 08 35

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

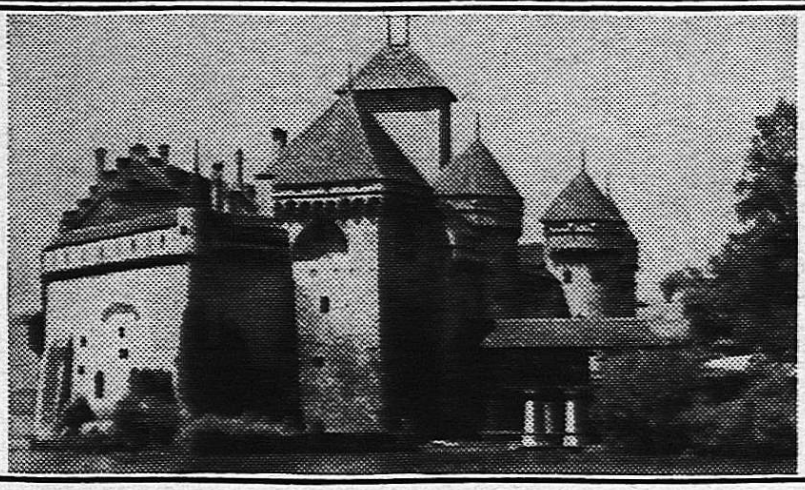

VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de MONTREUX

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. Montreux

1872

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 268 millions

LES PRODUITS
DIÉTÉTIQUES
PHAG
GLAND
SONT UNE VRAIE SOURCE
DE SANTÉ POUR PETITS ET
GRANDS. ADOPTEZ-LES!

Henniez-Lithinée
Eau de table de 1er ordre
Digestive

396

MONTREUX, 11 août 1956 XCII^e année — N° 29

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces :
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

MUTUELLE VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

A la
Loterie Romande
le plus petit lot est de
Fr. 12.-
le 1er septembre
10 GROS LOTS
15.000 15.000
15.000 15.000
15.000 15.000
15.000 15.000
15.000 15.000
16.210 autres lots

fondue
Moitié-moitié
et vacherin
Croûtes-maison
CAFÉ DU JORAT
Place de l'Ours Tél. 23 58 16
Lausanne M. Rastello-Mouret

Nous cherchons pour le CANADA (Montréal)
jeune instituteur
capable d'enseigner le français dans une école privée pour jeunes gens âgés de 6-14 ans.
Voyage aller et retour payé pour un engagement de plusieurs années.
Prière de faire les offres détaillées avec curriculum vitae, prétentions de salaire, photo et références à
Case postale 226, Zurich 45.
Discrétion absolue.

Ecole Nouvelle Préparatoire
Internat pour garçons - Externat mixte
PAUDEX - Lausanne Tél. 28 24 77
Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Ecole polytechnique.** Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.